

Réponse du Conseil administratif à la résolution du 10 novembre 2009 de Mmes Christiane Olivier, Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Sarah Klopmann, MM. Christian Lopez Quirland et Pierre Rumo, acceptée par le Conseil municipal le 10 novembre 2009, intitulée: «Non à la suppression des lignes TPG N^{os} 32, 35 et 36, Plainpalais-Jonction, Vieille-Ville et Hôpital».

TEXTE DE LA RÉOLUTION

Le Conseil municipal:

- soutient le Conseil administratif dans son intervention auprès du Conseil d'Etat et de la direction des Transports publics genevois (TPG) afin de trouver une solution pour une reprise de ces trois lignes qui devraient être incluses dans le bouquet d'offres des TPG;
- demande que, dans l'intervalle de cet accord, le Conseil administratif assure le maintien et le fonctionnement de ces trois lignes jusqu'à l'aboutissement des négociations.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Comme précisé dans la réponse du Conseil administratif à la résolution R-125, des négociations ont eu lieu pour le maintien à long terme de ces lignes avec les TPG, en vue de les intégrer dans leur offre de base. Nous avons pris acte de l'engagement moral de l'ex-conseiller d'Etat M. Robert Cramer relatif à leur introduction dans le contrat de prestations qui lie les TPG à l'Etat de Genève pour les années 2011-2015.

Le Conseil administratif est conscient de l'importance des lignes susmentionnées pour assurer une desserte fine des quartiers en transports publics et répondre aux besoins des populations vivant ou se rendant dans les quartiers concernés. Dans la mesure où des négociations ont été agendées et un délai fixé pour finaliser la prise en charge de ces lignes par l'Etat de Genève dans le cadre du contrat de prestations, nous vous informons que nous avons rétabli la ligne budgétaire y afférente d'un montant de 427 000 francs dans le budget municipal de 2010. Les lignes 32, 35 et 36 ne subiront ainsi aucune interruption de fonctionnement.

Nous maintenons toutefois notre décision concernant la résiliation des conventions relatives à ces trois lignes, car nous sommes convaincus que les négociations visant à intégrer ces prestations dans l'offre de base des TPG pourront déboucher à la satisfaction de toutes les parties. Nous reportons donc le délai au 31 décembre 2010.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

Le 28 avril 2010.